

Déclaration de Conformité

(Concernant la conformité alimentaire, la migration, et la traçabilité)

Règlement (UE) n° 10/2011 de la commission concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et ses amendements jusqu'au règlement **(EC) n° 2023/1627**

et

Règlement (CE) N°1935/2004 sur les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires

et

Règlement (CE) no 2023/2006 de la Commission, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires

et

Emballages concernés: Caisses plastiques réutilisables de couleur rouge.
Matière : HDPE/PP avec couleur Masterbatch. Ce produit contient les additifs suivants autorisés par le règlement 10/2011, réglementés avec une limite de migration spécifique :

FCM 106	CAS 0000057-11-4	exprimé en 557-05-1
FCM 433	CAS 0002082-79-3	
FCM 716	CAS 0065447-77-0	
FCM 740	CAS 0071878-19-8	

Stockage: Des conditions réfrigérées et congelées (minimum 15°C/5°F) jusqu'à la température ambiante. Temps de stockage technique 3 mois. Ne convient pas aux processus de production supplémentaires comme la pasteurisation ou la stérilisation ou avec un chauffage artificiel > 30°C. Convient aux applications extérieures.

La conformité a été vérifiée par des tests de migration globale et spécifique appliquant un rapport surface sur volume de 6 dm² par kg d'aliment. Les conditions de test sont sélectionnées dans le pire des cas avec l'acide acétique, l'éthanol et l'isooctane du simulant aqueux. Les tests sont réalisés en triple exemplaire par Intertek Laboratories, Pays-Bas. Une évaluation des risques conformément à l'article 19 du règlement (CE) n° 10/2011 a été réalisée pour ce produit. Les résultats des tests se situent dans les limites de migration globales et spécifiques définies.

Nous certifions que l'ensemble de nos emballages et leurs composants peuvent être utilisés pour conditionner **la viande emballée** conformément aux conditions requises par la législation ci-dessus.

Nos emballages sont manufacturés conformément à la bonne pratique en matière de fabrication de sorte que, dans leurs conditions normales ou prévisibles d'utilisation, ils n'émigrent pas leurs constituants aux produits alimentaires dans des quantités qui pourraient:

- nuire à la santé humaine
- apporter un changement inacceptable dans la composition de l'aliment ou une détérioration des caractéristiques organoleptiques de celui-ci.

Cette déclaration ne vous exempte pas de l'obligation et de la responsabilité de vérifier si notre emballage convient à votre produit.

Nous maintiendrons la documentation de cette certification pour toute demande d'inspection.

Certified by: **Euro Pool System Europe BV.**

Name: F.C.W. (Frank) van Gorp
Title: Operations and Supply Chain Director & Commercial Coordinator

0.1.019E RF – Declaration food approval, migration, and traceability – Red.FR

Release date: 01-02-2024

PO Box 1887
NL-2280 DW Rijswijk
The Netherlands
www.europoolsystem.com



together towards a circular supply chain

